

ABONNEMENT.

Saumur : 1 an... 30 fr. 6 mois... 16 3 mois... 8 Poste : 1 an... 35 fr. 6 mois... 18 3 mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Janvier 1883.

BULLETIN

On écrit de Paris, 24 janvier, à l'Union de l'Ouest :

J'allais vous écrire quelques lignes sur les événements qui se précipitent et qui font ressembler la Chambre des députés à une succursale de Charenton (section des agités dangereux), lorsque l'on m'apporte la traduction d'un article du Times de ce jour, sur le honteux projet présenté par le ministre de l'Intérieur au nom du GOUVERNEMENT TOUT ENTIER.

La mort de Gambetta devait produire cet affolement; les républicains ont conscience de leur médiocrité et de leur faiblesse, ils ont peur d'une ombre. Le manifeste d'un prince sans popularité et sans crédit a suffi pour leur faire perdre tout sang-froid et les pousser aux violences de la force et de la dictature.

La loi sur la presse de l'étonnant Devès complète la loi qui met les Princes sous la surveillance de la haute police. Désormais on ne pourra mal parler de la République et de son gouvernement sans passer en police correctionnelle, devant les tribunaux choisis pour obéir servilement aux ordres du ministre de la justice républicaine.

après la promulgation de la loi de 1881 sur la presse, que défendait alors le jacobin Floquet en déclarant pompeusement que, sous la République, il ne pouvait plus y avoir de DÉLIT D'OPINION, et qu'on ne devait punir que les actes délictueux.

Au bout d'un an, la République avoue, par l'organe de son gouvernement, qu'elle ne peut vivre, si l'opinion dit d'elle tout le mal qu'elle mérite. Et ce n'est pas devant le jury qu'elle osera porter le débat, mais devant des juges amovibles, choisis pour la besogne que l'on prépare.

Il faut dire, hélas! que les centres, assez tièdes quand on a proposé la loi contre les Princes, ont eu un véritable élan de servilisme pour applaudir la loi qui étranglera les journaux indépendants. Je dois dire que votre député, M. Benoist, est un de ceux qui se sont le plus signalés à notre attention par leurs applaudissements.

Voici l'opinion du Times, c'est-à-dire du plus important organe de la presse en Angleterre, sur la triste politique de notre triste gouvernement. L'article est du 24 janvier :

« Le projet de loi que vient de présenter le gouvernement, est une façon hypocrite d'aggraver la proposition Floquet. On prouvera toujours à un prince du sang qu'il se livre à des manœuvres de nature à troubler la paix publique. Et le jour où ce projet de

loi serait voté, les princes d'Orléans n'auraient rien de mieux à faire que de quitter le sol de cette patrie qui est l'œuvre de leurs ancêtres; de laisser derrière eux leurs biens et leurs amis; et de promener à travers le monde indigné, comme une accusation de lâcheté barbare contre ceux qui les y auront contraints, leur front courbé par l'exil. Vivre sous le coup de cette épée de Damoclès, c'est souffrir sans relâche et mourir sans cesse.

Et puis, est-ce que ceux qui oseraient proposer de telles lois en ont mesuré toutes les conséquences pour cette République dont ils ne sont pas les usufructiers, mais dont ils ne sont que les gardiens? Est-ce qu'ils ont mesuré quel aveu de terreur, de méfiance, de faiblesse, ils livreront à la malignité de leurs détracteurs? La nation aura le droit de leur demander compte de ce qu'ils ont fait de la République, et de quel droit ils la rendent ainsi synonyme de tyrannie et de compression.

ceux qui ne craignent pas d'emprunter à l'Empire la loi de sûreté générale qu'ils ont tant de fois flétrie dans leurs déclamations.

Enfin, les princes d'Orléans sont des soldats vaillants qui servent dans les rangs de l'armée française. Les forcera-t-on à se dessaisir d'une épée qu'ils mettent loyalement au service de leur pays et de la République elle-même? Fera-t-on à cette armée française, à ces officiers de l'armée, l'injure de chasser des camarades dont le seul crime consiste à être des princes? On devrait espérer que cela ne sera pas.

Le gouvernement est armé; le prince Napoléon est en prison, au plus grand secret. Cela prouve qu'on n'a besoin d'aucune loi nouvelle, et que c'est vouloir défier la civilisation que de refaire l'arsenal d'un temps heureusement disparu, où il suffisait de déplaire à un tyran pour cesser d'être libre. Mais, c'est peut-être là ce que voulait le prince Napoléon. Il aura ainsi atteint son but. Il aura agité l'opinion autour de son nom; il aura rendu la République odieuse, et il aura amené l'exil du duc d'Aumale dont il est le plus cruel ennemi.

L'ÉPARGNE

LE CRÉDIT FONCIER

On lit dans le Figaro :

Depuis un an, depuis le Krach de fatale mémoire, l'épargne sérieuse et modeste, l'épargne qui cherche des placements sûrs n'a pas trouvé une occasion de sortir de son bas de laine. Elle s'est systématiquement refusée aux sollicitations — rares du reste — qu'on lui a faites de se mêler aux affaires.

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VIII — (Suite)

Le marquis ne sentait plus sa blessure. Il oubliait le dégoût que, tout à l'heure encore, la vieille Kabyle lui avait inspiré. Il n'entendait plus, il ne comprenait plus qu'une chose... Un Français, un soldat était à quelques pas de lui, prisonnier, esclave...

— Femme, dit-il, femme, écoute-moi. Je serai généreux, puisque c'est de l'or que tu souhaites. Il faut que je voie ce prisonnier. Il faut que je lui parle.

— Je n'oserais pas te conduire chez Ben-Salem. Il te hait par jalousie contre ton maître.

— Que m'importe? — Insensé! langue trop rapide! Attends, je m'en vais réfléchir.

Elle cacha sa tête dans ses mains et la pencha contre ses genoux. M. de Val-Chaumont sentait des larmes lui monter aux paupières.

— Si près de moi! murmurerait-il, quel bonheur!

Enfin, la femme se redressa et dit lentement :

— Voilà. Quand le jour tombera, le rousi reviendra du labourage. Il passera contre ce hangar. Il y passe toujours, le matin et le soir.

Le matin et le soir! Déjà deux fois, entre les prisonniers, il ne s'était dressé qu'une misérable muraille de terre!

— Je parviendrai à lui parler, continua la Kabyle. Je lui dirai de chanter en approchant du gourbi. Tu l'entendras dans ta maison, tu chanteras aussi et il l'entendra sur la route. Mais pour toi, crois-moi, quand tu auras mangé, sors un peu dans la cour; l'air te fera du bien.

— Merci. De grâce, n'oublie pas, ne tarde pas... — Aïda tarder! Aïda oublier! Ne parle pas ainsi, rousi, tu me ferais croire à l'ingratitude.

Elle se leva et fit quelques pas, puis, se retournant :

— Tu l'as promis, tu seras généreux? reprit-elle. — Je l'ai promis, je le promets encore. — C'est bien, compte sur moi.

Elle sortit, mais le prisonnier n'était plus isolé dans la pauvre mesure. La joie, l'émotion, l'impatience venaient d'être évoquées et de descendre près de lui.

La journée lui parut longue. Pourtant il put se convaincre qu'en menaçant Ben-Maza de maladie et de mort pour son captif, la vieille Aïda obtenait en effet de singuliers triomphes. L'huile sauvage

de la veille fut remplacée par une volaille grasse et des galettes de blé. La promenade et le repos furent permis dans un espace gazonné, au delà duquel le marquis promit de ne pas s'avancer.

Il profita de ce moment de liberté pour enlever à la terre le trésor qu'il lui avait confié. Il le cacha de nouveau sur sa poitrine et, quand il fut réintégré dans son logement, il l'enfonça dans le sol de l'étable, bien décidé à le porter toujours sur lui dès que les pensements auraient cessé de l'obliger à quitter sa tunique devant témoins.

Enfin, le jour se teinta d'une nuance plus obscure. De toutes parts, sur la campagne, s'allongèrent ces grandes lignes d'ombre qui donnent la majesté aux adieux du soleil. Par l'étroite fenêtre ouverte sur la cour, le prisonnier suivait là les heures dans leur fuite : il leur trouvait des pas pesants.

Tout à coup, il crut entendre une voix qui chantait. Le cœur lui battit. Il colla son oreille contre la paroi de pisé. C'est bien certainement un chant qui vient jusqu'à lui. Il est loin encore, indéterminé...

L'officier n'y tient plus. Il saisit un instrument de travail rangé dans un coin de l'étable et, attaquant la construction à l'endroit le plus vulnérable, il parvint à ouvrir un jour dans la jonction de la muraille et du toit. Mais si la pioche arabe, lancée au-dessus de sa tête, a pu s'élever jusqu'à cette

hauteur, il ne peut lui-même y atteindre. Un moyen lui reste. Il arrache trois pieux de la palissade, pousse un des ânes contre le mur et, se faisant un degré de l'animal, il s'accroche aux branches d'arbres qui forment le toit de l'étable. Il a réussi... il voit le chemin, il restera ainsi une heure s'il le faut, même quand son auxiliaire, saisi par l'ennui, se déroberait soudain et le laisserait suspendu entre le toit et le sol. Des troupeaux passent dans le chemin : des moutons d'abord, puis des bœufs... les laboureurs doivent suivre... Au même instant, à quelques pas seulement, la voix vibrante s'élève; elle tremble d'émotion. Elle chante les vieilles strophes tant de fois répétées par les fils des géants :

« M. d'Charette a dit à ceux d'Ancenis : Mes amis ! Le roi va nous rendre les fleurs de lis. »

Le marquis tressailla. Cette voix... ce refrain... est-ce un rêve?...

La seconde strophe commence :

« M. d'Charette a dit à ceux d'Anjou : Mes bijoux ! Pour mieux tirer, mettez-vous à genoux. »

Le marquis ne doute plus. Il colle ses lèvres sur l'ouverture et, au moment où la voix passe contre lui, un cri part du fond de sa poitrine :

— Plomereuc !

Le chant se tait. Le soldat bondit de l'autre côté

Ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Nous sommes de ceux qui ne condamnent pas à la potence les gros spéculateurs, qui risquent le tout pour le tout à la condition qu'ils paient exactement leurs différences s'ils perdent; mais nous respectons et honorons particulièrement les petits placeurs d'argent et nous leur conseillerons toujours de se méfier des actions devant rapporter cinquante pour cent et même davantage.

Par ce temps de suffrage universel, les petits sont plus intéressants que les grands, parce qu'ils sont les plus nombreux. Voilà pourquoi l'annonce d'une émission de 600,000 obligations du *Crédit Foncier de France*, nous émeut beaucoup plus que la création de dix maisons nouvelles de spéculation.

Si nous ne nous trompons pas, la clientèle du *Crédit Foncier*, le nombre des porteurs de ses obligations déjà émises doit s'élever à un million de personnes. Tout le monde a des obligations du *Crédit Foncier*, et tout le monde veut en avoir; et elles doivent leur succès à une série de raisons que tout le monde peut saisir et comprendre.

Le *Crédit Foncier* n'a jamais promis plus qu'il n'a tenu. Il n'a jamais voulu faire croire que ses obligations pouvaient, du jour au lendemain, enrichir ceux qui les souscriraient. Il a simplement offert la tranquillité, la sûreté, la stabilité aux capitaux qu'il appelle à lui.

Qu'est-ce que l'obligation du *Crédit Foncier*? Quelques mots sur le mécanisme des opérations de la Société feront connaître le rôle et les mérites de cette valeur.

Le *Crédit Foncier* a été institué pour effectuer des prêts hypothécaires, et spécialement des prêts à long terme.

C'est l'instrument à l'aide duquel doit s'éteindre peu à peu la dette hypothécaire qui existe en France, et qui grève notre propriété foncière et agricole.

De quoi s'agit-il? de quatorze milliards à amortir. Une bagatelle!

Qui donc prêterait du monde des millions? Neus sommes en plein pays des milliards!

Ce brave Wolowski, l'un des créateurs du *Crédit Foncier de France*, eut-il vraiment tant d'imagination?

Il savait au moins comment fonctionne un amortissement. Ajoutez quelques centimes aux intérêts d'une dette: au bout d'un certain temps, elle aura disparu. C'est la goutte d'eau qui creuse le rocher et finit par en avoir raison.

Le *Crédit Foncier* est le grand réservoir d'où tombent toutes ces gouttes d'eau.

Les prêts hypothécaires qu'il consent, à titre de crédits nouveaux ou pour convertir des prêts en cours, sont remboursables par annuités. Il n'en faut pas davantage.

L'accroissement de prospérité qui en résulte pour le pays est définitivement acquis. La dette passe et la richesse, seule, demeure.

Ainsi, d'une façon presque insensible, mais sûre, les propriétés s'affranchissent, des capitaux immenses se dégagent, les entreprises immobilières de toute nature sont rendues plus faciles, les améliorations agricoles moins décevantes, les moissons futures plus rémunératrices. C'est la France qui s'enrichit dans ce qu'elle a de plus stable et de plus sacré, le sol national.

Les prêts à long terme, consentis par le *Crédit Foncier*, se remboursant automatiquement, et pour ainsi dire à l'insu de l'emprunteur, il fallait que cette Société trouvât, de son côté, à emprunter des sommes s'amortissant de la même manière; car les fonds qu'elle prête, elle doit nécessairement les demander à l'épargne. La Société remplit le rôle de pompe aspirante et foulante. D'un côté, elle a sa clientèle d'emprunteurs; de l'autre, sa clientèle de prêteurs, à laquelle elle délivre, en échange des fonds qu'elle reçoit, des obligations foncières, ou lettres de gage, dont les intérêts sont servis au moyen de ceux que lui sert, à elle-même, sa clientèle d'emprunteurs.

Entre les prêts et les emprunts, la concordance est de rigueur. Le gouvernement, qui contrôle les opérations de la Société, veille à ce qu'elle ne

du chemin, sonde du regard la muraille boueuse, montrant ainsi à M. de Val-Chaumont son visage pâle d'anxiété. Mais lui ne voit pas le colonel qui, alors, avance deux doigts à travers la fente du mur. Le soldat aperçoit cette main qui s'agite.

— Mon Dieu! mon Dieu! est-ce l'officier? crie-t-il.

Le marquis n'avait pas eu le temps de répondre qu'un Kabyle, d'une force herculéenne, était auprès du jeune soldat, et, pour le punir de s'arrêter ainsi sur le chemin, lui envoyait un coup de fouet capable de dompter un taureau. Un gémissement sortit des lèvres du marquis; mais Plomereuc ne laissa même pas échapper un soupir. Un éclair passa dans ses yeux, et, se redressant davantage:

— Cela m'est égal, dit-il, je ne bougerai pas d'ici.

La voix de M. de Val-Chaumont se fit entendre: — Va, Plomereuc, ne résiste pas, n'irrite pas cet homme. Je saurai bien me rapprocher de toi.

— Qui est-ce? cria le soldat.

— Le colonel de Val-Chaumont.

— Ah! Seigneur! c'est trop de joie, c'est trop de joie pour un jour!...

— Va-t-en, à bientôt, mais va-t-en, continua le colonel qui craignait la fureur du Kabyle.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

doivo jamais plus à ses obligataires que ce qui lui est dû à elle-même, par les emprunteurs qui ont fourni une première hypothèque sur des immeubles d'une valeur double du montant des prêts.

Ne voit-on pas, par ce simple exposé, que l'obligation foncière est la valeur de placement par excellence! C'est une créance hypothécaire d'un type perfectionné et d'une essence choisie.

C'est avec cette nature de titres qu'on forme le noyau des fortunes certaines, et que l'on répare les brèches de son patrimoine.

Le public ne se trompera donc plus — espérons-le du moins pour quelque temps — et on ne le trompera plus. Aussi assiége-t-il dès à présent les guichets du *Crédit Foncier*.

Ce sentiment de renouveau parmi les placeurs d'argent est un signe très-heureux qu'il faut signaler et surtout encourager.

Si, aux marasmes, aux découragements de l'année dernière pouvait succéder un peu de calme et de confiance, si les affaires pouvaient reprendre, si, encouragé par le succès de l'émission du *Foncier*, l'épargne prêtait son essor, nous serions les premiers à le crier par-dessus les toits et à nous en féliciter. Nous sommes avant tout ici le reflet d'une opinion moyenne et générale qui n'aime pas les exagérations et se contente de ce qui est utile à tous sans nuire à aucun.

C'est la devise que pourrait prendre le *Crédit Foncier*, et voilà pourquoi nous avons cru devoir signaler la fécondité de ses opérations à la veille d'un événement qui précède énormément tant de personnes, celles qui ont d'abord l'argent à placer, comme celles qui veulent en emprunter sur leurs propriétés.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 23 janvier.

Un nouveau conseil des ministres a été tenu ce matin à l'Élysée.

L'amiral Jauréguiberry, qui vient d'éprouver une rechute, était seul absent.

Tout d'abord le garde des sceaux a rendu compte à ses collègues de la discussion d'hier à la Chambre sur la réforme judiciaire et de l'impression qui s'en dégageait. A son avis, la Chambre ne votera pas le principe électif appliqué au recrutement du corps judiciaire, mais il se pourrait fort bien qu'elle maintint son vote primitif supprimant l'immovibilité.

Après l'expédition de quelques affaires courantes, le conseil s'est mis d'accord sur les termes des déclarations que devront faire aujourd'hui, dans leurs bureaux respectifs, les membres du cabinet qui font partie de la Chambre.

L'esprit de ces déclarations est celui-ci: Le gouvernement maintient son projet et demandera à la commission de repousser la proposition de M. Floquet, aussi bien que celle de MM. Ballue et Lockroy, comme affectant un caractère trop radical et même révolutionnaire.

A ce sujet, MM. Fallières et Hérisson ont entretenu leurs collègues des conversations qu'ils avaient eues, le premier avec les membres principaux de l'Union républicaine, le second avec ceux de la gauche radicale, pour amener au cours du débat public une transaction entre le projet du gouvernement et les autres propositions, transaction qui laissait subsister le caractère modéré et simplement défensif que le ministère croit avoir donné à son œuvre.

Le ministre de l'intérieur a ensuite communiqué au conseil les rapports des préfets des départements de l'Ouest sur la situation des esprits et les agissements du parti légitimiste.

M. Fallières a également fait connaître le résultat d'une enquête secrète faite dans le Finistère et le Morbihan par le service de la sûreté générale et dans le même but.

À la suite de ces communications, il a été résolu que des mesures de sûreté seraient prises par le ministère.

Enfin le ministre de l'intérieur a annoncé au Président de la République qu'il soumettrait prochainement à sa signature un mouvement administratif assez étendu, actuellement en préparation dans les bureaux de la place Beauvau.

Avant que le conseil ne se soit séparé, M. Duclerc a donné quelques explications sur l'attitude qu'il comptait dorénavant tenir à l'égard de la Grande-Bretagne au sujet des affaires d'Égypte; il a maintenu que la France devait faire toutes ses réserves au sujet du décret khédivial supprimant le contrôle à deux, et a informé ses collègues qu'il avait attribué à une pression du gouvernement anglais la résolution de Tewfik-Pacha.

Hier mardi, à 2 heures, les couloirs de la Chambre étaient déjà fort animés. On s'entretenait beaucoup de la situation ministé-

rielle, et on paraissait croire qu'une crise prochaine est inévitable.

Hier matin, en effet, au conseil de l'Élysée, la scission s'est complètement déclarée: quatre ministres se sont prononcés pour l'adoption de la proposition Ballue, deux seulement pour le projet du gouvernement.

Les quatre ministres partisans de la proposition Ballue sont: MM. Duvaux, de Mahy, Hérisson et Legrand.

Le ministre des finances et le garde des sceaux ont parlé en faveur d'une transaction.

La discussion dans les bureaux a été fort animée; il s'agissait de nommer la commission chargée d'examiner le projet et les propositions de loi concernant les Princes qui appartiennent aux familles ayant régné sur la France. Les députés élus pour faire partie de cette commission sont:

1^{er} Bureau, M. Martin-Fouillée, élu par 49 voix contre 46 données à M. Floquet. — 2^e Bureau, M. Lecherbonnier. — 3^e, M. Antonin Proust. — 4^e, M. Marcou. — 5^e, M. Lockroy. — 6^e, M. Madier de Montjau. — 7^e, M. Camille Pelletan. — 8^e, M. Deluns-Montaud. — 9^e, M. Fabre. — 10^e, M. Ballue. — 11^e, M. Viette.

En résumé, la commission est ainsi composée:

4 partisans du projet Floquet, qui sont: MM. Marcou, Madier de Montjau, Pelletan et Viette.

2 partisans de leur propre projet, mais qui se rallieraient au projet Floquet: MM. Lockroy et Ballue.

1 partisan du projet du gouvernement, M. Delons-Montaud. Enfin 4 partisans d'une transaction, mais dans le sens du projet Ballue; ce sont: MM. Proust, Fabre, Martin-Fouillée et Lecherbonnier.

Le projet du gouvernement est repoussé sur toute la ligne.

À 4 heures 1/2, M. Devès arrive au Palais-Bourbon. Il s'empresse de démentir les bruits de démissions ministérielles que, depuis plus d'une heure, on a fait courir dans les couloirs. Le Président de la République, dit M. Devès, vient d'arranger le différend qui avait pris naissance entre les ministres au conseil tenu dans la matinée.

On dit, en effet, que MM. Hérisson, Legrand, de Mahy et Duvaux, partisans de la proposition Floquet, considérant le vote des bureaux comme un triomphe pour leur opinion personnelle, retirent leur démission. Alors ce seraient les autres qui devraient s'en aller. Gâchis sur gâchis.

On affirme qu'il y a eu division dans le conseil non-seulement au sujet des Princes, mais relativement à l'impératrice Eugénie, que certains ministres voudraient expulser.

L'impératrice Eugénie, venant d'Angleterre, est arrivée lundi soir à Paris par l'express de huit heures.

S. M. a été reçue à la gare par M. Rouher, qui était accompagné d'un groupe de bonapartistes.

Quoique souffrante et marchant difficilement par suite d'une attaque rhumatismale, l'impératrice Eugénie a tenu à apporter à la princesse Mathilde, qu'elle a visitée hier matin, ses témoignages de sympathie.

L'impératrice a passé la journée avec la princesse Mathilde et le jeune prince Louis. Elle repartira demain jeudi pour l'Angleterre.

LES CONSPIRATIONS.

On lit dans le *National*, journal républicain:

« Nous apprenons de bonne source que tous les bruits et surtout les détails qui ont été donnés par certains journaux sur le prétendu complot légitimiste sont de pure fantaisie.... »

À propos des prétendues conspirations, le *Français* rappelle avec à-propos la dépêche burlesque, imprimée parmi les dépêches officielles de 1870, dans les annales du gouvernement plus ou moins national de Tours et de Bordeaux:

« Nantes, 11 octobre 1870, 8 h. 38 soir, n° 558. — *Préfet à l'Intérieur et Gouvernement, Tours.* — SUIS SUR TRACES DE VOITURES MYSTÉRIEUSES n'allant que de nuit. L'ON DIT POUDEURS, L'ON DIT ARMÉS, L'ON DIT CONSPIRATEURS, L'ON DIT HENRI V. CONNAIS PARCOURS. — Sous pieds des chevaux, CAOUTCHOUC. »

» GUÉPIN. »

Et dire que ce « Guépin », dans la vie ordinaire, n'était pas un sot! Mais dans la vie publique de préfet républicain, hélas!

Après cela, qu'on juge de ce que peuvent croire et répéter les républicains du jour. Cent fois plus Guépin que le pauvre Guépin de Nantes qui « connaissait par cœur de vérités mystérieuses! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 janvier.

Après un début assez lourd, le marché s'est amélioré: 3 0/0, 77.40; amortissable, 78.40; 5 0/0, 114.35.

Le public considère avec raison que la position spéciale du *Crédit Foncier*, sa prospérité constante le mettent totalement à l'abri de tous les coups de Bourse possibles, aussi se prépare-t-il à souscrire aux obligations foncières nouvelles du 25 courant.

De tous côtés il survient de grosses demandes d'obligations entièrement libérées, celles-ci n'étant pas susceptibles de réduction.

Rappelons aux retardataires que le premier versement à effectuer n'est que de 20 francs par titre et la libération tot le s'effectuera en 15 mois, le prix de 330 francs est un prix avantageux et le revenu très-rémunérateur s'élève à 15 fr. par an.

La Banque de Dépôts et Comptes-Courants a subi des réalisations qui en moins de quarante-huit heures ont diminué la valeur de ses titres de plus de 100 francs.

Le petit public qui recherche les valeurs d'avenir achète avec empressement à 150 francs l'action Sierra Grande dont le revenu est de 24 0/0 annuellement.

La Banque Nationale dont les cours baissent journellement n'existe plus que de nom, il en est de même de la Banque Parisienne dont on ne s'occupe plus.

La Banque Ottomane est aussi abandonnée par tous les capitalistes soucieux d'employer leur argent en opérations fructueuses.

Lyon, 1,450; Orléans, 1,120.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 2 janvier 1883.

Étaient présents à cette séance: MM. Poitou, Rivain, Goulard, Guédon, Vinsonneau, Girandier, Plessis, Conlon, Combiér, Roland, de Cordose, Renou, Le Blaye.

Absents: MM. Delamarre, Bidault, Boret, Neveu, Gauron, Deschamps, Terrien, Ploquin, Besnard, Peton, Perreau. — M. Bidault s'est excusé par lettre pour motif de deuil de famille.

M. COMBIÉR, maire, préside la séance.

M. LE BLAYE est élu secrétaire.

Sur invitation de M. le Président, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 1^{er} décembre 1882.

Observations de M. Renou.

Après cette lecture, M. RENOU demande la parole et dit:

Rue du Petit-Versailles. — 1^o Que le Conseil, dans sa dernière séance, a retranché purement et simplement du programme des travaux à exécuter le projet d'élargissement de la rue du Petit-Versailles;

Emprunt. — 2^o Que, quant à la décision prise par le Conseil relativement à l'emprunt de 200,000 francs et aux travaux à exécuter, il a été expliqué que le Conseil entendait emprunter 200,000 fr., mais qu'il n'entendait pas se lier implicitement les mains, et se voir forcé, plus tard, à faire un nouvel emprunt si les 200,000 fr. ne suffisaient pas à faire les travaux adoptés; qu'en conséquence, il était bien entendu que les travaux seraient exécutés dans l'ordre fixé par le Conseil, et, bien qu'une somme spéciale soit affectée à chaque travail, comme il est possible que les prévisions soient dépassées, que le chiffre définitif de la dépense pour chaque travail soit pris sur les 200,000 fr., de telle sorte que si, par suite de dépenses plus considérables que celles prévues pour chaque travail, les 200,000 fr. se trouvaient épuisés avant le complet achèvement de tous les travaux adoptés, le Conseil entend ne pas s'engager à faire les travaux qui ne seraient pas classés en ordre utile.

M. LE MAIRE dit que la chose a été entendue ainsi et qu'il n'y a pas de doute à ce sujet.

M. RENOU répond qu'en effet il n'y a pas de doute, mais qu'il est bon que la chose soit consignée au procès-verbal.

Aucun autre membre ne demandant la parole sur le procès-verbal, il est adopté.

Funérailles Gambetta.

M. LE MAIRE expose que l'objet principal de la séance est de délibérer sur les mesures que le Conseil jugera dignes d'être prises à l'occasion de la mort d'un éminent citoyen dont le patriotisme a organisé la Défense nationale en 1870, et dont la vie a été un dévouement constant à la France et a mérité une reconnaissance civique.

Pour ces motifs, LE MAIRE propose au Conseil municipal de se joindre à l'élan national en envoyant une députation pour représenter la commune de Saumur aux obsèques du citoyen Gambetta, et d'élire, à cet effet, trois délégués, dont la mission, au

nom de la commune, devra être aux frais de la commune.

Le Conseil adopte à l'unanimité les motifs et la proposition du Maire.

Il élit à la pluralité des voix, pour représenter la commune de Saumur aux obsèques du citoyen Gambetta, les conseillers POITOU, RENO et POITEVIN.

(A Angers, le Conseil municipal a compris qu'il ne pouvait mettre cette fantaisie au compte des contribuables, et les délégués ont trouvé plus digne d'y aller à leurs propres frais. — Pourquoi le procès-verbal ne dit-il pas quelle somme a été allouée pour cette promenade ? Ce silence peut être mal interprété, et les voyageurs ont intérêt à ce que le chiffre de l'allocation soit publié.)

Reclamation de M. Favreau, huissier à Argenton-Château.

M. le Président donne lecture au Conseil d'une lettre de la commission administrative des Hospices, en date du 28 décembre 1882, demandant avis sur une délibération de ladite commission du 27 décembre 1882, au sujet d'une réclamation produite par M. Favreau, huissier à Argenton-Château, contre les Hospices, pour frais d'actes du ministère dudit huissier.

M. le Président fait connaître que les pièces composant le dossier de cette affaire établissent :

Que les Hospices de Saumur sont débiteurs envers cet huissier de la somme par lui réclamée ;

Que le paiement de cette somme a été ordonné régulièrement au nom dudit huissier ;

Et que le Receveur des Hospices refuse le paiement du mandat ordonné jusqu'à ce que cet huissier ait remis la grosse d'un bail actuellement sans objet et que le receveur veut joindre à son compte de gestion.

Sur ce conflit entre l'huissier et le receveur, des observations contradictoires sont faites par deux membres du Conseil, M. Goulard et M. Renou ;

1° Quant à la nécessité ou la non nécessité pour un huissier d'être en possession réelle des titres en vertu desquels il opère ;

2° Quant à l'usage admis entre les officiers ministériels, avoués ou huissiers, de résidences et même de ressorts différents, d'opérer par correspondance entre eux, pour éviter du déplacement de pièces et pour laisser la direction de l'affaire à l'avoué ou à l'huissier qui en a la responsabilité envers la partie requérante ;

3° Quant à la charge par l'huissier de représenter ou faire représenter les titres en tout état de cause, même après la créance éteinte, même après tout litige complètement terminé.

Après affirmations contradictoires sur lesdites questions par les membres qui ont été entendus sur ces sujets,

Le Conseil, considérant qu'il n'a pas à préjuger ni même à connaître sur le fond du débat, c'est-à-dire sur les prétentions contraires de l'huissier et du receveur des Hospices ;

Considérant que sur toute affaire contentieuse des Hospices l'avis doit être donné par le comité consultatif nommé par le Préfet,

Déclare, pour répondre à la demande de la commission des Hospices et à la lettre de M. le Sous-Préfet du 19 décembre 1882, que le Conseil approuve la délibération de la commission des Hospices du 27 décembre 1882, laquelle commission procédera suivant qu'elle avisera sur ce sujet, après avis du comité consultatif.

Recouvrement par la commune des dépenses des trottoirs dans la ville de Saumur.

M. le Président expose :

Que MM. Bournillet, Rottier et Gouin, par lettres des 21, 26 et 27 décembre 1882, ont formé opposition devant le Conseil de Préfecture de Maine-et-Loire, contre la commune de Saumur, à l'effet d'être déchargés de la taxe à laquelle ils ont été imposés par

arrêté du Maire, pour répartition entre les propriétaires et ladite commune de la dépense de construction des trottoirs formant accès aux maisons de la rue Beaurepaire ; dans laquelle opposition lesdits propriétaires prétendent que les travaux effectués devant leurs maisons ne constituent pas ceux mis pour partie à la charge des propriétaires riverains par la loi du 7 juin 1845 ; qu'en conséquence, lesdits propriétaires ne sont pas tenus de contribuer à cette dépense ;

Et que, par lettres des 23, 29 et 30 décembre 1882, le Préfet de Maine-et-Loire a transmis ces réclamations au Maire de la commune de Saumur, avec demande de délibération du Conseil municipal en réponse auxdites réclamations.

M. le Maire fait observer que la réclamation-desdits opposants est une question d'interprétation de loi qui mérite d'être étudiée avant d'être soumise à la délibération du Conseil, et il propose la nomination d'une commission spéciale de trois membres pour faire cette étude et en présenter rapport au Conseil dans la prochaine séance ; laquelle commission aura pouvoir de prendre avis d'un juriconsulte, si elle le juge nécessaire.

Le Conseil adopte la proposition du Maire.

Il est procédé au scrutin secret à la nomination de cette commission.

Sont élus : MM. RENO, VINSONNEAU et GOULARD. (Etant mentionné que M. Le Blaye, sur lequel s'étaient portés des votes, s'est récusé, comme propriétaire dans des conditions identiques à celles des réclamants.)

Budget de la Fabrique de l'église de la Visitation.

M. le Maire expose au Conseil que la Fabrique de l'église paroissiale de la Visitation a adressé le 31 août 1882 au Préfet de Maine-et-Loire un mémoire en vue d'inscription d'office au budget de la commune de Saumur d'une somme de 300 fr. sur l'exercice de 1883, pour salaire du vicaire, par suite de l'insuffisance du budget de ladite Fabrique constatée par un compte produit le 27 avril 1882 et joint audit mémoire ;

Que cette demande renouvelle celle déjà produite devant le Conseil qui l'a rejetée dans sa séance du 22 mai 1882 comme n'étant pas suffisamment justifiée ;

Que, par esprit de justice et de déférence au renvoi fait par le Préfet à l'Administration municipale, il peut y avoir lieu d'examiner de nouveau le compte produit par ladite Fabrique et de préciser les motifs de la solution qui résultera de ce nouvel examen ;

En conséquence, le Maire propose au Conseil de nommer à cet effet une commission spéciale de trois membres chargés de vérifier les états et pièces de comptabilité de la Fabrique de l'église de la Visitation, et de faire un rapport au Conseil dans sa prochaine séance.

Le Conseil adopte cette proposition, et nomme au scrutin secret, pour faire partie de cette commission, MM. COULON, RENO et PLESSIS.

Elargissement de l'angle des rues de Nantilly et des Boires.

M. le Maire donne communication au Conseil d'une délibération de la commission administrative des Hospices portant session à la commune de Saumur, pour agrandissement du pan coupé des rues de Nantilly et des Boires, d'un terrain dépendant des servitudes de l'Hôpital Général, ayant une contenance de 42 mètres 54 centimètres, moyennant le prix total de 87 fr. 50 c., avec charge par la commune de rétablir les murs de clôture sur les deux rues et leur jonction.

Le Conseil autorise le Maire à accepter cette cession dans lesdites conditions.

(La fin à demain.)

UN GRAND MARIAGE.

Deux des premières maisons de l'Anjou vont s'allier pour la troisième fois.

Le vicomte Juhel de Lamote-Baracé, fils du comte de Lamote-Baracé et de la comtesse, née de Virieu, épouse, demain 25 janvier, M^{lle} Jeanne d'Andigné, fille du comte Fortuné d'Andigné et de la comtesse, née des Dorides.

La résidence des jeunes époux sera le magnifique château du Coudray-Montpensier, près Chinon, rendu historique, dès 1428, par le séjour qu'y fit Jeanne d'Arc, en attendant l'audience qu'elle sollicitait de Charles VII.

Les noms des deux familles sont inscrits au Musée des Croisades. Les Lamote-Baracé, originaires de Bretagne, sont établis depuis le XV^e siècle en Anjou. Cette famille s'est distinguée par de nombreuses actions d'éclat et conservait naguère le guidon de la province d'Anjou, dont Jean VII, marquis de Senennes, commandait le ban aux batailles de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde.

Le Dictionnaire historique de Maine-et-Loire relate au mot Andigné :

« Une des plus anciennes familles et la plus angevine peut-être de l'Anjou, où dans une enquête (XVI^e siècle) un témoin déclare que : Vulgairement, on l'appelle audit pays la grande race des d'Andigné. »

L'histoire de cette maison est l'histoire militaire du pays.

Jean accompagnait Philippe-Auguste en Terre-Sainte. Guillaume suivait saint Louis à Damiette. Un de leurs descendants périsait à Poitiers.

René, sous Henri IV, conduisait le ban de la noblesse d'Anjou à la défense de l'Artois. Armand fut tué à la Hogue. Jean, lieutenant-général d'artillerie, fut tué au siège de Trente, en 1703. Isidore, capitaine de vaisseau, périt en 1707, en montant à l'abordage du vaisseau anglais le *Salisbury*.

Plusieurs de nos contemporains ont connu ces trois frères, morts nonagénaires, il y a vingt-cinq ans, ayant tous les trois fait la guerre et traversé en luttant la tourmente révolutionnaire. Le plus illustre d'entre eux fut le général vendéen, dont la mémoire est légendaire.

Son fils, le général, sénateur de Maine-et-Loire, était laissé pour mort sur le champ de bataille de Sedan. C'est l'oncle de la jeune fiancée. (Etoile.)

Comme c'est beau la statistique :

L'année qui vient de s'écouler a eu 247 jours de pluie, 25 jours de soleil et les 400 autres jours ont été brumeux et couverts.

Espérons que l'année 1883 sera moins saule pleureur !

POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Ce matin, à dix heures moins un quart, M. le commissaire central s'est présenté dans nos bureaux, muni d'une commission rogatoire donnée par le sieur Benoît, Edouard, juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine, pour y procéder à une perquisition.

« M. le commissaire central a saisi un exemplaire du Manifeste de Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon, et qui était exposé dans la salle de la rédaction.

« Voilà la République sauvée !

« La même perquisition a été également faite dans les bureaux du Journal de l'Ouest. »

Faits divers.

Les travaux de démolition des Tuileries sont à peine commencés que déjà l'on se préoccupe, à l'étranger surtout, d'acquiescer quelque ornement échappé à l'incendie ou même quelque pierre ou quelque fragment.

Le grand-duc Constantin a fait demander aux adjudicataires des ruines les quatre ou cinq appliques en fer qui se trouvent dans la salle des Maréchaux et qui servaient à soutenir les flambeaux. Elles sont noires et tordues ; la dorure a disparu, mais elles occupent encore leur place, lorsque tout le reste a été anéanti.

Une cheminée en marbre blanc, la seule qui ait survécu à l'incendie, a été achetée par M. le comte Potocki ; le cadran de l'horloge n'est pas encore vendu, mais Dieu sait combien de personnes le convoitent.

**

Voilà Marie Bière princesse !... Rien que ça !

L'héroïne de la rue Auber épouse le prince valaque Constantin Boudesko.

Un Valaque : C'est l'Angleterre qui va faire un nez !

S'il y a une morale à ce fait divers, elle peut se formuler ainsi :

Le revolver est le plus court chemin du célibat à la principauté.

Avec station à la cour d'assises.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 21 janvier 1883.

Versements de 173 déposants (23 nouveaux), 62,485 fr. » c.

Remboursements, 45,148 fr. 54 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

BOURSE DE PARIS

DU 23 JANVIER 1883.

Rente 3 0/0	76 90
Rente 3 0/0 amortissable	78 »
Rente 4 1/2	108 60
Rente 5 0/0	114 05
Obligations du Trésor (anciennes)	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	500 »

On télégraphie de Vienne : « Par suite d'entente entre le Crédit Foncier de France et la Banque J. R. P. des Pays Autrichiens, ladite Banque ouvre ses guichets à Vienne à l'émission des nouvelles obligations foncières. »

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

APRÈS LE CRIME

Le brigadier cingla légèrement les oreilles de Sapajou pour le forcer à entrer dans la mare, mais l'animal recula de deux pas, et son maître eut beau faire : ni coups, ni caresses ne purent le résoudre à obéir.

— Oh ! oh ! nous avons des caprices, s'écria le gendarme, furieux d'une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé, nous allons bien voir qui de nous deux va céder à l'autre.

Et il se préparait à corriger énergiquement le pauvre Sapajou, quand celui-ci, comme s'il eût compris le danger, tourna tout à coup à gauche et entra dans la mare quelques pas plus loin.

— Ce n'est pas malheureux ! dit le brigadier.

Puis, tandis que son cheval buvait :

— Maintenant, mes braves, dit-il aux paysans, vous pouvez regagner le village ; Sapajou et moi, nous nous chargeons du reste.

Les paysans partirent en lui souhaitant bonne chance, puis le cheval, suffisamment désaltéré, sortit de l'eau et s'élança à travers champs, stimulé par la voix de son maître.

Le meurtrier restait seul.

Cependant, quoique engourdi par le froid, il s'écoula encore plus d'un quart d'heure avant qu'il se hasardât à quitter sa retraite.

Il sortit enfin de la mare, ruisselant d'eau, la tête et les épaules couvertes d'herbes aquatiques qui se collaient à sa peau et à ses vêtements, le corps grelottant, le visage cadavérique. Il jeta sur la plaine déserte un long regard et voulut murmurer quelques paroles, mais ses dents claquaient si violemment l'une contre l'autre qu'il fut quelques instants sans pouvoir proférer une parole.

— Sauvé ! balbutia-t-il enfin.

Puis il reprit avec l'expression d'un profond abattement :

— Oui, sauvé ! pour une heure !... Le brigadier m'attend à la frontière, la gendarmerie est prévenue, toute la population est sur pied, la chasse va recommencer contre l'ennemi commun, contre la bête enragée. La lutte ! toujours la lutte, sans relâche et sans pitié ! tous les hommes contre moi, et Dieu aussi, Dieu qui m'a condamné ! C'est trop, je ne suis pas de force.

Tout en parlant, il enlevait machinalement les herbes gluantes dont il était couvert.

Il embrassa la solitude qui l'entourait et il en parut éponanté.

Il sentait dans son cœur la même solitude froide, morne et désolée.

Puis il prit sa tête dans ses deux mains et resta cinq minutes plongé dans ses réflexions.

— Allons ! dit-il enfin, d'un ton résolu.

Et il se mit en marche dans la direction du village qu'il venait de fuir.

Une heure après, il entra dans le cabaret où le brigadier avait failli s'emparer de lui.

Tous les paysans qui s'étaient mis à sa poursuite s'y trouvaient réunis.

— L'assassin ! s'écrièrent-ils stupéfaits.

— Eh bien, oui ! répondit tranquillement le meurtrier, c'est Pierre Picard, l'assassin, qui vient se livrer lui-même : allez chercher les gendarmes.

Et il vint s'asseoir au milieu du cabaret, calme et impassible.

Deux gendarmes arrivèrent bientôt ; Pierre Picard les reconnut pour ceux qui avaient passé la veille près de l'orme où il s'était réfugié. Il leur tendit les mains en silence ; ils lui mirent les pochettes et l'emmenèrent dans une pièce de la mairie qui devint son cachot provisoire en attendant qu'il fût transféré à la ville voisine.

Quand il se vit seul, bien enfermé dans cette prison dont la porte était gardée par deux gendarmes ; le meurtrier se laissa tomber sur son lit de camp en s'écriant avec une volupté sauvage :

— Enfin, je puis me reposer !

CONSTANT GUÉROULT.

FIN.

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 19 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 135 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de

20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices **Vierge de Raphaël** la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne », et des **Parfums Capiteux**.

Après avoir constaté l'éclatant succès de **Vierge de Raphaël**, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein : **Royal-Caprice**, gavotte Louis XV, et les valse : **Au Pays Bleu**, **Lèvres de Feu**, **Pattes de Velours**, **Neige et Volcan**, **Cuir de Russie**, **Cerises Pompadour**, **Péché Révé**, **Pazza d'Amore**, M^{lle} Printemps, **Pommes des Voisines**, **Petits Soupers**, **Larmes de Crocodile**.

Les polkas si follement entraînantes **Coup de Canif**, **Cœur d'Artichaut**, **Peau de Satin**, **Tête de Linotte**, **Truite aux Perles**, la jolie masurka « **Radis Roses** » et « **J. Klein-Quadrilla** » font toujours les délicas des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les valse chantées, Parfums capiteux, Pazza, Fraises au Champagne). Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878. Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFROY.

Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.				
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possentière)		5 50	9 »	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4 »	5 56			
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19			
1 — 25 — soir,		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 40	2 34	4 24	6 33			
3 — 32 — — express.		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 44			
5 — 15 — — omnibus.																	
7 — 36 — — (s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Omn. matin.	Mixte soir.			Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		
8 — 21 — — omnibus.		5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	7 10	7 20	7 4	8 1	8 29	8 6	12 55	7 10	8 36	1 30		
9 — 37 — — express.		6 21	5 54	Montreuil-Bellay (départ)	6 21	7 10	7 20	8 9	8 50	9 30	8 36	1 30	7 55	9 10	9 35		
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.		7 5	7 18	Parthenay	8 8	8 8	8 15	8 34	8 14	9 50	7 8	1 59	8 35	9 25	9 35		
4 — 44 — — —		8 6	8 17	Airvault	9 8	9 8	9 45	9 26	9 26	10 49	7 56	2 58	9 35	9 35	9 35		
10 — 34 — — express-poste.		9 »	9 41	Thouars	9 50	10 51		9 55	4 35	11 17	8 42	3 17	10 8	9 31	10 8		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.				Montreuil-Bellay	10 21	11 21		10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48				
				Niort (arrivée)	10 41	10 50											

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^e UNE MAISON, située au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la route de Saumur à Doué.

2^e 55 ARS DE VIGNE, au canton de Prasle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Petit, au midi Fouquet, au nord la levée du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

3^e 55 ARS DE TERRE AVEC RANGÉES, au canton de la Saulaie, commune de Bagnaux, joignant au levant la route de Saumur à Doué, au couchant M. Riobé, au nord M. Gauron, au midi le chemin des Guillebaudières.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LE BARON, notaire. (35)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour le Saint-Jean 1883.

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard, Avec cour, servitudes et jardin.

S'adresser au notaire. (6)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Située près du Pont-Fouchard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur.

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M^{me} VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n^o 22.

Comprenant: caves en sous-sol, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1^{er} étage, grenier au-dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883.

GRANDE MAISON

Avec jardin, écurie et remise, Sise à Saumur, Grande-Rue, Actuellement occupée par M. le colonel Pollard.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement.

BELLE MAISON DE MAÎTRE

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n^o 4.

Appartenant à M. Albert Mayaud.

S'adresser audit notaire. (50)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 13.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE

D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé,

seront transférés quai Saint-Nicolas, n^o 13, et rue de la Petite-Bilange, n^o 22.

Gros et détail.

ON DEMANDE de suite un bon teneur de livres et un jeune homme pour débiter.

S'adresser au Crédit Général Français, 4, rue d'Orléans, de 2 à 4 heures. (57)

Saumur, imprimerie P. GODET.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

FER BRAVAIS
(GOUTTES CONCENTRÉES)
Chlorose Anémie
Pâles Couleurs
APPAUVRISSMENT DU SANG
Le prospectus détaillé accompagne chaque flacon et indique la manière d'employer ce précieux remède.
Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. 50
Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

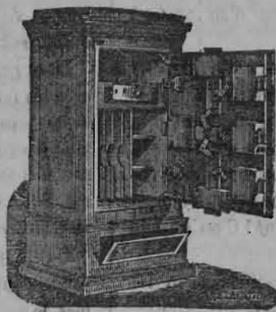
Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 30 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PREMIER PRIX DE 30 A 3,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.